



Réunion inter-commissions

Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2007 – BALLON – 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Michel LALOS (Maire de Ballon)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio de la Mayenne)
 M. Rémy CHANDELIER (Le Mans Métropole)
 M. Stéphane FAIVRE (Le Mans Métropole)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Jean HENAFF (Association « Sarthe Nature Environnement »)
 M. Pierre DUCHEMIN (CPNS)
 M. Pascal MOISY (DDÉ de la Sarthe)
 M. René ROMANO (SIDERM)
 M. Daniel REBOUX (Association des riverains de France)
 M. Arsène POIRIER (Association de défense des moulins et rivières de la Sarthe)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association « Mayenne Nature Environnement »)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat mixte d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Pierre PAUMIER (Association rivières vivantes)
 M. François DENIS (DDAF de l'Orne)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 M. Alain LUCET (Association rivières vivantes)
 M. Bernard LEMOINE (Conseil Général de l'Orne)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. André CORBEAU (Association « La truite des Alpes Mancelles »)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)

M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IBSA)
 M. Vincent JARNO (Stagiaire, IBSA)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 Melle Marie CHAPDELAIN (stagiaire IDEA Recherche)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 Mme Sylvie ESLAN (Conseillère Régionale des Pays-de-la-Loire)
 Mme Suzanne TAINON (AFOC de la Sarthe)
 Mme Laure AERTS (DIREN Basse-Normandie)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère Générale de la Sarthe)
 Mme Marie-Laure PIAU (FPPMA de la Mayenne)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de l'Orne)
 Mme Isabelle CHAUVOT (Le Mans Métropole)
 M. Pierre VELSCH (Le Mans Métropole)
 M. Aurélien CABARET (CDC de Mortagne-au-Perche)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays-de-la-Loire)
 M. Hubert BOUDET (ONEMA de l'Orne)
 M. Olivier LEROYER (ONEMA de la Mayenne)
 M. Cyril NAOARINE (CCI de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)
 M. Alain DIEU (FPPMA de la Sarthe)
 M. Jean-Alexandre DACHARY (FPPMA de la Sarthe)
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)
 M. Jean-Paul-DORON (FPPMA de l'Orne)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Marc GIRODO (DDAF de la Mayenne)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Jean-François PERRET (GAB 61)

- 2 -

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approche socio-économique du territoire et élaboration d'un scénario tendanciel
2. Questions diverses

M. BREUX remercie M. LALOS, maire de Ballon, pour la mise à disposition de la salle polyvalente et le convie à débiter la réunion par un discours d'accueil.

M. LALOS souhaite la bienvenue aux membres de l'inter-commissions et présente la commune de Ballon. Il précise que la commune se situe sur le bassin de l'Orne saosnoise, sur lequel intervient un syndicat intercommunal de bassin versant. D'expérience, il considère que les variations de niveau d'eau en période de crue sont beaucoup plus rapides que par le passé. Aussi il craint que les problèmes d'inondations n'aient été transférés vers l'aval, notamment en direction des communes de Montbizot et de Saint-Pavace, et estime qu'il y aurait intérêt à développer la solidarité amont/aval. Il signale que les communes de Ballon et Saint-Mars-sous-Ballon sont associées au sein d'un SIVOM, et qu'un diagnostic est en cours sur la station d'épuration.

Il ajoute que le service public d'assainissement non collectif est géré par la communauté de communes des Portes du Maine et qu'en termes d'eau potable, un travail est effectué en inter-syndicat afin de sécuriser les sources d'approvisionnement, de renforcer les réseaux et de construire un nouveau château d'eau.

Après un rapide tour de table, M. BREUX propose d'entamer la réunion, sauf objection particulière.

M. POIRIER demande à ce que les arguments qu'il pourra formuler au cours de la réunion soient scrupuleusement consignés dans le compte-rendu.

M. BREUX rappelle la distinction existant entre les comptes-rendus de réunion et les procès verbaux. Il indique toutefois qu'il s'attachera à ce que le compte-rendu soit le plus fidèle possible.

M. BREUX signale l'absence de Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, récemment élue Député, et à qui il tient à souhaiter bonne chance dans ses nouvelles prises de fonction.

Ordre du jour n°1 :

Bilan sur l'approche socio-économique du bassin de la Sarthe Amont et ses tendances d'évolution

M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des eaux de surface*

M. MARTIN souligne trois points essentiels :

- Dans l'ensemble, il n'y aura pas de dégradations notables de la qualité de l'eau
- On peut même prévoir une amélioration sur certains paramètres tels que l'ammoniaque et le phosphore par l'amélioration des systèmes d'assainissement
- Cependant, il y a des risques de dégradations ponctuelles dans les endroits où les surfaces céréalières et les drainages augmentent.

M. MARTIN rappelle les problèmes d'eutrophisation observés sur la Sarthe en aval de Beaumont-sur-Sarthe.

M. POIRIER signale la présence de 3 barrages en aval de Beaumont-sur-Sarthe, dont deux sont ouverts et le troisième arasé. Il estime que cela diminue l'oxygénation du cours d'eau.

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des eaux souterraines*

M. MARTIN souligne trois points essentiels :

- La carte d'évolution prévisible de la qualité des captages montre clairement les risques de dégradation des nappes libres qui bordent le massif armoricain
- L'abandon progressif des captages exploitant les nappes de surface libre devrait se poursuivre, avec un risque de perte de suivi de l'évolution du milieu
- L'abandon de ces captages devrait se traduire par un transfert d'exploitation vers les nappes captives du Bajocien-Bathonien

M. PAUMIER s'interroge sur le suivi effectué sur les captages abandonnés.

M. BREUX indique que l'avis de la CLE a été sollicité pour une autorisation de prélèvement sur un captage nouvellement créé par le SIAEP du Lavardin. Ce captage a été réalisé suite à l'abandon

d'un précédent captage pour cause de teneurs en nitrates supérieures aux normes sanitaires. Il indique que le bureau de la CLE n'a pas fait d'objection particulière sur l'autorisation de prélèvement, mais a souligné la nécessité de maintenir une surveillance sur le captage abandonné pour une réutilisation ultérieure, notamment en période de crise (ex : sécheresse de l'été 2003).

M. GROUSSEAU pense qu'il est possible de suivre l'évolution qualitative de la ressource, mais que dans ce cas précis, une réutilisation est peu probable, la ressource étant trop vulnérable.

M. PAUMIER demande si les eaux captives se renouvellent.

M. GROUSSEAU signale que les eaux captives ne sont pas fossiles, et continuent d'être alimentées et de se renouveler.

M. LEMOINE indique que chaque captage présente des spécificités et qu'il est par conséquent très difficile de mettre en place des actions pour reconquérir la qualité de l'eau lorsque « l'enjeu eau potable » est perdu.

M. HENAFF considère que le retour à une meilleure qualité d'eau devrait être un objectif commun.

M. LEFEUVRE estime pour sa part qu'il est très dangereux d'abandonner des captages.

M. LEMOINE précise que la mise en place de périmètre de protection ne résout pas les problèmes et qu'il existe seulement deux solutions : un changement radical des pratiques ou la recherche de solutions alternatives.

M. REBOUX pense que pour les villes importantes alimentées par les cours d'eau, la notion de potabilité de la ressource est primordiale. Il estime que le volume consommé pour l'alimentation en eau potable (AEP) est dérisoire face aux autres usages.

- 4 -

M. GROUSSEAU signale qu'il n'existe pas de différence de traitement entre l'eau du robinet, et l'eau utilisée pour les autres besoins domestiques (lessives, toilettes, etc.). Il ajoute qu'en France, plus de la moitié de l'eau potable est d'origine souterraine et nécessite peu de traitement avant usage. Il lui paraît donc injustifié et coûteux de séparer les réseaux.

M. BREUX estime que la question de la surveillance des captages abandonnés est importante, d'autant qu'il n'y a pas d'obligation légale de suivi. Il pense qu'il conviendra d'être très précis dans la rédaction du SAGE sur ce volet particulier.

M. BREUX accède à la demande de M. PAUMIER qui souhaite obtenir les coordonnées des différents membres des commissions thématiques.

M. MARTIN signale que l'arrachage des haies contribue à favoriser les transferts des polluants en versant.

M. POIRIER signale que les haies jouaient un rôle important de ralentissement des écoulements, et qu'aujourd'hui l'eau monte et descend plus rapidement que par le passé. Il estime par ailleurs que les barrages ont également un rôle essentiel de frein, de régulation des crues d'orage, d'hiver, de printemps, d'automne, mais peu d'effet lorsqu'ils sont inondés. Il pense que l'usine de Sougé-le-Ganelon a été inondée parce que le barrage à l'amont ne jouait plus son rôle de frein aux écoulements.

M. LEBOSSÉ signale qu'il n'y a pas de relation entre l'inondation de l'usine et le barrage situé à l'amont.

- M. SEINGIER estime que les variations climatiques pourraient avoir des incidences sur l'apparition de nouveaux parasites. Il craint donc une utilisation accrue de pesticides à l'avenir.
- M. POIRIER signale qu'un rapport d'Arvalis montre la diminution des quantités utilisées.
- M. SEINGIER rappelle que les doses sont plus faibles parce que les molécules sont plus actives, ce qui ne réduit en rien leur nocivité.
- M. CHAUDEMANCHE estime qu'il serait intéressant de distinguer les apports en produits phytosanitaires dus aux usages non agricoles, le glyphosate étant utilisé couramment comme désherbant total sur des surfaces imperméabilisées.
- M. POIRIER indique que la SNCF est un grand utilisateur de désherbant.
- M. LEFEUVRE pense que l'urbanisation croissante, l'utilisation des pesticides pour la production d'agro-carburant, l'augmentation de la demande en céréales entraineront une pollution accrue de la ressource par les pesticides et les engrais. Il rappelle que les agriculteurs sont rémunérés essentiellement par les aides publiques.
- M. REBOUX estime que le prix des céréales redevient acceptable, mais que les primes se réduisent et tendront à disparaître. Par ailleurs, il signale que les engrais azotés sont contingentés.
- M. GROUSSEAU précise qu'il n'existe pas de réglementation sur les engrais minéraux.
- M. CHAUDEMANCHE souligne la responsabilité des pouvoirs politiques et des législateurs, rappelant que les aides représentent plus de 100 % des revenus céréaliers.
- M. LEFEUVRE juge qu'il sera impossible d'accroître la production sans augmenter la pollution.
- M. BREUX estime que le changement de destination des terres agricoles, d'une utilisation pour l'alimentation humaine à la production d'agro-carburants, risque de poser problème.
- M. CHAUDEMANCHE souhaite relativiser l'impact du drainage des terres agricoles. Il admet que les drains peuvent avoir un impact négatif sur les phénomènes d'inondation, mais signale qu'ils permettent de décompacter les sols et de favoriser l'installation des plantes qui jouent un rôle de pompe à nitrates.
- M. SEINGIER estime que le drainage est un problème majeur lorsqu'il concerne les zones humides.
- M. MARTIN indique que le remplacement des prairies d'élevage par des surfaces cultivées drainées accélère les temps de transfert et favorise les phénomènes d'érosion.
- M. POIRIER estime qu'il serait nécessaire d'obtenir des avis d'experts sur cette question du drainage des terres agricoles.
- M. DUCHEMIN rappelle que les avis d'experts sont pris en compte, mais que le principe d'élaboration du SAGE veut que soient également considérés les avis des acteurs locaux.
- M. BREUX estime que le drainage peut avoir des impacts sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource, et qu'il est important de distinguer ces deux aspects.
- M. DENIS considère que la question posée est celle du changement de destination des parcelles.
- M. POIRIER signale qu'en aval de Beaumont-sur-Sarthe, 25 ha de culture vont être remis en herbe.

M. BRAULT estime que l'impact de l'urbanisation à outrance n'est pas suffisamment pris en compte.

M. MARTIN rappelle que la prise d'eau d'Alençon est très fragile.

M. DENIS signale que le captage de la ville d'Alençon va être déplacé en amont de la zone de développement économique et de l'autoroute.

M. MARTIN signale les problèmes liés aux forages géothermiques.

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques*

M. MARTIN indique que les principaux risques de dégradation de la qualité des milieux ne proviendront pas d'aménagements « lourds » (recalibrage, curages, chaussées, détournement,...), désormais rendus quasi impossibles par la LEMA, et les premières orientations du projet de révision du SDAGE) mais de risques de colmatage des fonds résultants d'une érosion des bassins versants

M. POIRIER souhaite que soit explicitée la notion de continuité hydrologique.

M. SIROT indique que la continuité écologique des cours d'eau est assurée lorsqu'elle permet la libre circulation de l'ensemble des espèces vivantes présentes dans les cours d'eau (mollusques, invertébrés benthiques, poissons, etc.) ainsi que la libre circulation des sédiments.

M. MURTIEN souligne que l'état des lieux du SAGE mentionnait la présence de nombreux ouvrages faisant obstacle à la circulation de l'anguille, espèce cible sur la rivière Sarthe.

M. POIRIER considère que la principale cause de disparition de l'anguille est la surpêche, d'autant plus qu'il s'agit de la seule espèce pêchée au stade d'alevin. Il indique que l'espèce pullulait par le passé, au point d'être nuisible, alors qu'il y avait tout autant d'ouvrages qu'aujourd'hui. Il estime par ailleurs que la plupart des ouvrages sont franchissables.

Concernant la libre circulation des sédiments, il demande que des vérifications soient effectuées en période d'écoulee et que les sédiments soient analysés. Il signale en outre que le barrage de Crucé a été arasé, et que pourtant des boues se sont accumulées.

M. BREUX signale que le SDAGE et la DCE demande à ce que les SAGE réalisent un inventaire des obstacles barrant les cours d'eau et mettent en place des actions visant à restaurer la continuité écologique. En l'absence des résultats de l'inventaire qui est cours, il lui paraît difficile de tirer des conclusions hâtives. Par ailleurs, il invite les membres des commissions à consulter le projet de SDAGE qui sera soumis en première lecture au comité de bassin en juillet, et notamment les paragraphes relatifs aux ouvrages. Il signale en effet que le projet de SDAGE identifie 4 types d'actions, classés par ordre de priorité : l'effacement, l'arasement partiel, l'ouverture, l'aménagement de dispositifs de franchissement piscicole.

Comme l'anguille est l'espèce migratrice cible du bassin versant de la Sarthe Amont, il estime qu'à ce titre il est normal que le projet de SDAGE en tienne compte.

M. REBOUX estime qu'avant il y avait beaucoup de poissons, et tout autant de barrages

M. POIRIER demande à ce que soit vérifié l'impact réel des barrages. Il estime que le projet de SDAGE repose sur une mauvaise étude et s'inscrit dans une politique nationale anti-barrage. Il pense en outre que les propriétaires de barrages n'ont pas été suffisamment associés à l'élaboration du SDAGE, mais qu'ils sont décidés à se battre.

M. BREUX rappelle que la compétence de la CLE est limitée au bassin de la Sarthe Amont, dans le respect du SDAGE, de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et de la DCE. C'est pourquoi il invite M. POIRIER à se manifester auprès du comité de bassin chargé de l'élaboration du SDAGE.

En complément M. SIROT cite pour information un des paragraphes du projet de SDAGE relatif aux ouvrages : « *les ouvrages font obstacles au libre écoulement des eaux et des sédiments, à la dynamique fluviale, à la libre circulation des espèces aquatiques (poissons migrateurs en particulier), au passage et à la sécurité des embarcations légères...Outres leurs effets d'obstacles, ces ouvrages de retenus accentuent l'eutrophisation, le réchauffement des eaux et réduisent fortement la richesse des habitats et peuplement s aquatiques (banalisation, perte de diversité hydrodynamique, colmatage...)* ».

M. POIRIER estime que la DCE et la LEMA n'évoquent pas les ouvrages. Par ailleurs contrairement à ce que signalait M. MARTIN au sujet du barrage de Saint-Aubin-du-Locquenay, il signale qu'il n'y a pas eu de construction de nouvel ouvrage, mais installation d'une turbine pour la production d'hydroélectricité. Selon lui, de nombreux propriétaires souhaitent utiliser l'énergie hydraulique pour la production d'hydroélectricité.

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution des risques liés aux inondations*

M. MARTIN souligne trois points essentiels :

- Le bassin versant reste sous la menace des grandes crues hivernales
- L'influence humaine sur les événements exceptionnels reste négligeable au regard des causes naturelles
- Un risque accru d'événements pluviométriques plus intenses, mais très localisé semble se dessiner. Dans ce cas, les aménagements et les modifications de l'occupation des sols peuvent être déterminants sur l'amplitude des dégâts.

Concernant l'étude sur les crues historiques en Sarthe, M. BREUX signale que celle-ci n'apporte pas d'informations sur les phénomènes de crue sur la partie ornaise du bassin versant.

- 7 -

M. PAUMIER constate que de la crue de 1966 n'a pas été listée par M. MARTIN parmi les crues importantes récentes, alors qu'il estime que cette crue était bien plus forte que celle de 1995.

M. BREUX souligne qu'il y a peu d'informations sur l'impact de la crue de 1966 en amont du Mans, et qu'il serait judicieux de vérifier si celle-ci a provoqué des dégâts, notamment à Alençon.

M. MOISY signale que la crue de 1966 a bien été identifiée dans le cadre de l'étude sur les crues historiques en Sarthe. Par ailleurs, il signale que le risque de formation d'une crue suite à un orage violent reste possible, à n'importe quel endroit du bassin versant.

M. BREUX souhaite qu'il ne soit pas fait mention d'un « risque zéro » en matière d'inondation, soulignant qu'il peut toujours intervenir des phénomènes plus graves.

M. POIRIER estime que les arbres qui sont tombés dans la rivière peuvent se bloquer sous les ponts et aggraver le risque d'inondation. Il souhaiterait que les riverains soient obligés de les retirer, de même que la SNCF. Il indique que la DDE a identifié les arbres qui bordent la Sarthe à Fresnay-sur-Sarthe, afin de pouvoir le cas échéant retrouver les propriétaires.

M. MOISY signale qu'un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) est en préparation sur la Sarthe Amont, et vise notamment à enlever les encombres, et à traiter la ripisylve.

M. DENIS rappelle que chaque année le Préfet de département envoie par courrier aux maires les conditions d'entretien du cours d'eau par les propriétaires privés. Il est donc de la responsabilité du maire de s'assurer que les consignes soient respectées.

M. BERTHELOT souligne l'intérêt des CRE pour l'entretien des rives, ce qui implique en contrepartie le libre accès des pêcheurs à la rivière.

M. BREUX est réticent à ce que les collectivités se substituent aux propriétaires. Il signale que Le Mans Métropole organise des écourues afin de leur permettre d'effectuer les travaux.

Dans la liste des actions en cours ou à l'étude, M. BREUX souhaite que soit mentionnées « l'étude de cohérence du bassin de la Maine » ainsi que « l'étude des risques d'inondation par remontées de nappes sur le bassin de la Maine et de la contribution des eaux souterraines aux phénomènes d'inondation », toutes deux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Loire.

M. TETE souhaite que soit également indiqué l'objectif fixé par le Préfet de la Sarthe de diminuer la hauteur d'eau de 40 cm au Mans sur la crue de 1995*. Il désire également que soit fait référence à l'étude en cours sur les zones d'expansion des crues, espaces qui doivent selon lui faire l'objet d'actions de préservation, de reconquête, de création.

M. BREUX propose que les propos du Préfet soient intégralement repris dans le rapport d'étude.

Concernant la phrase « l'influence humaine sur ces événements exceptionnels reste négligeable au regard des causes naturelles » M. TETE propose la reformulation : « les causes d'origine humaine sur ces événements exceptionnels restent négligeables au regard des causes naturelles ».

➤ *Éléments de prospective sur l'évolution des risques liés aux étiages et à la disponibilité de la ressource*

M. MARTIN souligne cinq points essentiels :

- Évolution probable vers un accroissement des étiages sévères
- Les débits d'étiage restent cependant plus tributaires des conditions générales des précipitations estivales sur le bassin, que des prélèvements exercés sur la ressource en période estivale
- Pas de projet de captage d'eau potable en cours dans les eaux de surface.
- La production future en eau potable sur le bassin s'oriente vers la recherche de ressources souterraines au sein des nappes captives.
- Les forages du socle, ou en nappe libre sont abandonnés en fonction de leur niveau de dégradation observé

Concernant la répartition des prélèvements en eau de surface, M. GROUSSEAU signale qu'il faut tenir compte de la part qui sera restituée au milieu après usage, soulignant la distinction entre l'AEP (forte consommation mais forte restitution) et l'irrigation (faible consommation mais faible restitution).

M. BREUX estime que les arrêtés préfectoraux conditionnent fortement les quantités prélevées.

M. DENIS indique que la situation de la ville d'Alençon est particulièrement sensible en période d'étiage, et que les marges de manœuvre sont limitées.

M. REBOUX considère que les barrages ont leur importance pour maintenir les niveaux d'eau et soutenir la nappe d'accompagnement.

M. GROUSSEAU signale qu'il n'y a pas de nappe d'accompagnement sur la Sarthe, que ce n'est donc pas une ressource supplémentaire.

Concernant le développement des agro-carburants, M. MARTIN signale que les hydrogéologues locaux craignent le développement des cultures en maïs pour la production de bio-éthanol, et l'exploitation des nappes libres non utilisées.

* Table ronde sur les inondations en Sarthe du 27 février 2007

Concernant la recherche de nouveaux captages pour le Mans et son agglomération, M. ROMANO précise qu'il s'agit de deux captages en projet sur la commune de Saint-Pavace.

M. BREUX signale que le projet de SDAGE fixera des objectifs quantitatifs au point nodal du bassin de la Sarthe Amont. Il souhaite par ailleurs que soit mis en relief le chiffre du volume d'eau évaporé au niveau des plans d'eau, bien supérieur au volume d'eau consommé pour l'AEP.

M. DUCHEMIN signale que le rapport sur l'approche socio-économique et le scénario tendanciel sera finalisé d'ici le mois d'août, et diffusé sur le site internet de la CLE.

M. LEBOSSÉ s'interroge sur le scénario à l'horizon 2020 qui prévoit un nouveau pôle industriel sur Fresnay-sur-Sarthe. Il signale que la situation actuelle ne permet pas de l'envisager.

M. MARTIN précise qu'il s'agit d'une projection à 20 ans sur la base d'avis d'experts, avec nécessairement une part d'incertitude.

M. BREUX invite les membres des commissions à réagir sur le projet de SDAGE qui sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la CLE, et cela d'ici octobre.

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.